

Le 27 septembre 2022

Négociation salariale Branche Caisses d'Épargne (NAO)

Ultime proposition des employeurs

Réunion du 15-09-22	Réunion du 27-09-22
1/ PPV* nationale = 1000 € dès la signature de l'accord + complément PPV à négocier lors des NAO locales	1/ PPV* nationale = 1000 € dès la signature de l'accord + complément PPV à négocier lors des NAO locales
2/ AG** = 3,0 % jusqu'à 40 000 € = 2,2 % au-delà de 40 000 €	2/ AG** = 2,8 % assortie d'un plancher de 1000 € (soit 3 % jusqu'à 33000 €)
3/ AI*** = 1,5 % a minima	3/ AI*** = 1,5 % a minima
	4 / Engagement à se revoir en cas de situation économique exceptionnelle (clause de revoyure)

*PPV : Prime de Partage de la Valeur / **AG : Augmentation Générale / ***AI : Enveloppe Augmentation Individuelle

Pour rappel nos trois Organisations Syndicales avaient demandé les mesures suivantes :

- ➔ 1000 € de PPV nationale + complément PPV à négocier localement
- ➔ 3,5 % d'AG minimum pour tous les salariés avec un plancher de 1500 €
- ➔ 1,5 % d'enveloppe d'AI minimum

Cette ultime proposition est inférieure à nos demandes.

Nous attendons le projet de texte définitif. En responsabilité, chacune de nos organisations syndicales consultera ses instances pour décider de la suite à donner.

Sylvaine RIGAL
Déléguée nationale CFDT

Lucien VALVERDE
Président SNE-CGC

Philippe BERGAMO
Secrétaire général SU-UNSA